

ÉTUDE · SECTEUR MR / MRS

Maisons de repos en Belgique : la radiographie 2026

Démographie, offre, prix, personnel et virage numérique : ce que disent les chiffres officiels — et ce qu'ils impliquent pour les directions de MR et MRS.

147 096

lits en MR et MRS en Belgique
(2024)

1 850 – 2 084**€**

coût mensuel moyen, Wallonie –
Bruxelles (Solidaris, 2025)

01.10.2026

facturation électronique
obligatoire en Wallonie (AVIQ)

Une étude documentaire LPLG, compilée à partir de sources publiques et officielles : Statbel, Bureau fédéral du Plan, AVIQ, KCE, Institut Solidaris. Chaque chiffre est cité avec sa source. Un constat central : le secteur affronte un triple étau — démographie, prix, personnel — au moment précis où la Wallonie rend son administration numérique obligatoire.

AU SOMMAIRE

- | | |
|---|---|
| 01 Méthodologie : ce que cette étude compile, et ses limites | 05 Le personnel : la contrainte la plus dure du secteur |
| 02 La vague démographique est devant nous, pas derrière | 06 2026, l'année du basculement numérique en Wallonie |
| 03 1 500 établissements, 147 096 lits : une offre sous tension | 07 Ce que cela signifie pour une direction d'établissement |
| 04 Des prix qui rattrapent — et dépassent — les pensions | |

01 Méthodologie : ce que cette étude compile, et ses limites

Cette radiographie est une étude documentaire : elle compile et met en perspective des données publiques et officielles — Statbel et le Bureau fédéral du Plan pour la démographie, les administrations régionales (AVIQ, Département Zorg, Iriscare) pour l'offre, le KCE pour les besoins, l'étude de l'Institut Solidaris (janvier 2025) pour les prix, et la documentation officielle de l'AVIQ pour le calendrier numérique wallon. Chaque chiffre est accompagné de sa source et de son année de référence.

Ses limites sont celles de ses sources : les années de référence varient selon les régions et les institutions (2021 à 2026), et les données de prix reposent principalement sur la Wallonie et Bruxelles. Cette étude ne contient aucune donnée propriétaire LPLG et ne prétend pas à l'exhaustivité académique : elle vise à donner aux directions d'établissements une vue d'ensemble chiffrée, honnête et actionnable.

À retenir

Toutes les sources sont listées en fin de document et citées dans le texte. Aucun chiffre de cette étude n'est une estimation LPLG.

02 La vague démographique est devant nous, pas derrière

Début 2023, la Belgique comptait environ 2,3 millions de personnes de 65 ans et plus, soit près de 20 % de la population ; cette part dépassera 25 % d'ici 2050 (SPF Santé publique, belgiqueenbonnesante.be). Le Bureau fédéral du Plan projette que le vieillissement s'accélère jusqu'en 2040, porté par l'arrivée des générations du baby-boom aux âges élevés, avant de se stabiliser.

Pour le secteur résidentiel, l'indicateur le plus parlant est celui-ci : le nombre de personnes de 80 ans et plus vivant en structure d'hébergement augmentera dès 2030 et devrait doubler d'ici 2070 (Statbel / Bureau fédéral du Plan). Autrement dit, la pression sur les maisons de repos et de soins ne fait que commencer : la question n'est pas de savoir si la demande viendra, mais comment l'absorber.

Important

Doublement du nombre de 80 ans et plus en institution d'ici 2070 : c'est la trajectoire centrale des projections officielles, à politique et comportements inchangés.

03 1 500 établissements, 147 096 lits : une offre sous tension

La Belgique compte environ 1 500 maisons de repos et maisons de repos et de soins : 820 en Flandre, 589 en Wallonie et 134 à Bruxelles, pour un total de 147 096 lits (Departement Zorg 2024, AVIQ 2024, Iriscare 2021 — compilés par l'Institut Solidaris, 2025). Selon le rapport de performance du système de santé (KCE, 2024), le taux de couverture s'élevait en 2022 à un peu plus de 65 lits pour 1 000 personnes de 65 ans et plus, avec de fortes disparités régionales : environ 60 en Flandre, 70 en Wallonie et 104 à Bruxelles. En comparaison européenne, la Belgique est bien équipée — 69 lits pour 1 000 en 2019, contre une moyenne UE-27 de 44,5 — mais c'est la trajectoire qui inquiète.

Le déséquilibre se lit dans les trajectoires : depuis 2011, le nombre de lits a progressé d'environ 13 %, quand la population des 65 ans et plus augmentait de 25 % (Solidaris, 2025). Dès 2011, le KCE et le Bureau fédéral du Plan évaluaient le besoin de lits à l'horizon 2025 entre 149 000 et 177 000 : la Belgique se situe aujourd'hui à peine au seuil bas de cette fourchette.

À retenir

+13 % de lits depuis 2011, +25 % de personnes de 65 ans et plus sur la même période : l'écart entre l'offre et la démographie se creuse d'année en année.

04 Des prix qui rattrapent — et dépassent — les pensions

L'étude de l'Institut Solidaris (janvier 2025) chiffre le coût mensuel moyen d'une maison de repos à 1 850 € en Wallonie et 2 084 € à Bruxelles — hors « coûts cachés », estimés entre 60 € et 138 € par mois. En face, la pension moyenne belge s'élève à 1 640 € nets. À Bruxelles, même la pension brute moyenne (1 886 €) reste inférieure de 198 € au coût mensuel moyen ; en Wallonie, la pension brute moyenne (2 039 €) ne dépasse le coût moyen que de 189 €.

La dynamique est ancienne et régulière : en Wallonie, le prix d'hébergement est passé de 38,8 € à 49 € par jour entre 2013 et 2018, soit +26,4 % quand l'inflation était de 8 % (Fédération des CPAS, 2018), et la croissance 2016-2022 tourne autour de 20 % selon les provinces. À Bruxelles, la proportion d'établissements dépassant 1 700 € par mois est passée de 64,5 % en 2019 à 89 % en 2023 (Infor-Homes). En octobre 2023, les Mutualités chrétiennes mesuraient un prix mensuel moyen de 2 039 € dans le public, 2 111 € dans l'associatif et 2 274 € dans le commercial.

Pour les directions, la conséquence est directe : la marge de manœuvre tarifaire se referme. Quand le prix touche le plafond du pouvoir d'achat des résidents, la soutenabilité passe par la maîtrise des coûts internes — et notamment du coût administratif, l'un des rares postes encore compressibles sans toucher au soin.

Important

Pension moyenne : 1 640 € nets. Coût moyen d'une maison de repos : 1 850 € (Wallonie) à 2 084 € (Bruxelles) par mois. L'équation du financement repose déjà sur l'épargne et les familles.

05 Le personnel : la contrainte la plus dure du secteur

La pénurie de personnel soignant est structurelle : la Belgique manque de 25 000 à 30 000 infirmiers et infirmières selon les estimations relayées ces dernières années, notamment par l'ambassadrice fédérale des soins infirmiers. Le vieillissement touche aussi la profession elle-même : la proportion d'infirmiers de plus de 50 ans a plus que doublé entre 2004 et 2018 (SPF Santé publique).

Les projections sont particulièrement critiques pour les maisons de repos et de soins : à politique inchangée, les effectifs d'infirmiers y seraient inférieurs de 21 % aux besoins à l'horizon 2046 (SPF Santé publique, 2024, cité par Solidaris). Concrètement : le secteur devra accueillir davantage de résidents, plus dépendants, avec proportionnellement moins de soignants. Chaque heure de travail soignant détournée vers l'administratif devient un luxe que plus personne ne peut se permettre.

À retenir

À l'horizon 2046, il manquerait 21 % des effectifs infirmiers nécessaires dans les MR/MRS, à politique inchangée. La productivité administrative n'est plus un sujet comptable : c'est un sujet de soin.

06 2026, l'année du basculement numérique en Wallonie

Pendant que ces tensions s'installent, la Wallonie digitalise l'administration du secteur. Deux projets officiels sont en cours de déploiement pour les MR, MRS et centres de soins de jour (FAQ Digi MRS de l'AVIQ) : la facturation électronique mensuelle, qui remplace la facturation papier trimestrielle vers les organismes assureurs, et eAgreement Light, qui dématérialise l'envoi des demandes d'accord. Le Member Data Access (MDA), vérification électronique de l'assurabilité, en est le socle obligatoire.

Le calendrier officiel est connu : phases de test dès janvier et février 2026, passage en production progressif à partir d'avril et juillet 2026, et passage en production obligatoire dès le 1er octobre 2026 pour les deux projets. Après la bascule, les factures partent exclusivement par voie électronique, au plus tard le 20 du mois suivant la période facturée — un rythme mensuel, là où le secteur travaillait par trimestre. L'AVIQ précise par ailleurs que la digitalisation des échanges via WalCareNet est irréversible.

La FAQ officielle recense les logiciels du marché : quelques solutions agréées, et des candidats en cours d'agrément — dont la suite Resthome de LPLG, citée par la mise à jour du 2 juin 2026. Pour les directions, l'enjeu n'est pas seulement de « choisir un logiciel » : c'est de vérifier que l'outil relie l'admission, l'assurabilité, les évaluations Katz et la facturation en un seul flux, car c'est ce chaînage qui absorbe le passage du trimestre au mois sans surcharge.

Important

1er octobre 2026 : facturation électronique mensuelle et eAgreement Light deviennent obligatoires pour les MR, MRS et CSJ wallons (calendrier officiel AVIQ). Le compte à rebours est public — et court.

07 Ce que cela signifie pour une direction d'établissement

Mises bout à bout, les données dessinent un étau : une demande qui va croître pendant des décennies, une offre qui progresse moins vite, des prix qui butent sur les pensions, un personnel durablement rare — et, en Wallonie, une administration qui passe au numérique à date fixe. Aucun de ces facteurs n'est à la main d'une direction ; leur point de rencontre, si : l'organisation interne.

Trois questions concrètes permettent de se situer. Combien d'heures par mois votre établissement consacre-t-il à la facturation, aux décomptes et aux régularisations ? Combien de rejets de facturation auraient été évités si l'assurabilité avait été vérifiée à l'admission ? Et si la facturation devient mensuelle demain, votre organisation actuelle tient-elle la cadence sans embaucher ? Les établissements qui répondent sereinement à ces trois questions ont un point commun : une chaîne administrative unifiée, du dossier résident au paiement, plutôt qu'un empilement d'outils et de ressaisies.

Astuce

Mesurez votre coût administratif réel sur un mois (heures, rejets, régularisations) avant de choisir ou de changer d'outil : c'est la seule base objective pour comparer un avant et un après.

Les échéances et questions à cocher avant le 1er octobre 2026

- ✓ Notre logiciel de facturation est-il prêt pour la facturation électronique mensuelle (envoi au plus tard le 20 du mois suivant) ?
- ✓ Nos demandes d'accord partent-elles déjà via eAgreement Light, ou encore par papier ?
- ✓ Le MDA (Member Data Access) est-il intégré à notre procédure d'admission ?
- ✓ Notre fournisseur de logiciel a-t-il confirmé notre date d'entrée en production auprès de l'AVIQ ?
- ✓ Qui, dans l'équipe, est formé au nouveau circuit de facturation — et qui est son back-up ?
- ✓ Nos évaluations Katz sont-elles reliées à la facturation, ou ressaisies à la main ?
- ✓ Connaissons-nous notre coût administratif mensuel actuel (heures passées, rejets, régularisations) ?
- ✓ Avons-nous un plan pour absorber la charge sans personnel supplémentaire ?

Les chiffres racontent une histoire cohérente : la demande va continuer de croître (doublement des 80 ans et plus en institution d'ici 2070), l'offre suit à peine (+13 % de lits depuis 2011 pour +25 % de 65 ans et plus), les prix touchent le plafond du pouvoir d'achat des pensions, et le personnel restera durablement rare. Dans ce contexte, chaque heure administrative gagnée est une heure rendue au soin — et le passage obligatoire à la facturation électronique du 1er octobre 2026 peut être vécu comme une contrainte de plus, ou saisi comme l'occasion de moderniser enfin toute la chaîne, du dossier résident au paiement des mutualités. Cette étude a été réalisée par LPLG, éditeur de la suite Resthome pour maisons de repos, citée par la FAQ officielle de l'AVIQ parmi les logiciels en cours d'agrément pour la facturation électronique et eAgreement Light.

Préparez le 1er octobre 2026 sereinement

Directeur ou directrice d'un établissement wallon ? Parlons de votre passage au numérique avant l'échéance : une démonstration Resthome d'une heure, adaptée à votre situation, sans engagement.

[**Planifier une démo Resthome**](#)

Sources

1. Institut Solidaris — « Maisons de repos : à quel prix ? », janvier 2025 — institut-solidaris.be (chiffres offre, prix, pensions, projections personnel, compilant Departement Zorg 2024, AVIQ 2024, Iriscare 2021, KCE 2011, Fédération des CPAS 2018, Femarbel, Infor-Homes 2023, Steffens/MC 2023, SPF Santé publique 2024)
2. AVIQ — FAQ « Facturation électronique mensuelle et eAgreement Light » (Digi MRS), document officiel créé le 21/10/2025 et mis à jour jusqu'en juillet 2026 — aviq.be (calendrier, obligations, MDA, logiciels)
3. AVIQ — Instructions de facturation, version 2, février 2026 — aviq.be (WalCareNet)
4. Statbel — perspectives démographiques : « Le vieillissement de la population belge se stabilise dès 2040 » — statbel.fgov.be
5. Bureau fédéral du Plan — perspectives de la population âgée en institution — plan.be
6. KCE — Performance du système de santé belge, rapport 2024 (soins aux personnes âgées), et « Vers une Belgique en bonne santé » — belgiqueenbonnesante.be
7. Collège Intermutualiste National — facturation maison de repos (eFact/MyCareNet) — mycarenet.be